

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
 Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
 Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
 DES DELIBERATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**AFFAIRE 2025_C_103
 COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DOUZE JUIN, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **06/06/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
28	14	6	40

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOUTACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Mario MOREAU, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Anne CANAGUY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POINY TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Jimmy COUPOU, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENEYLON, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Monsieur Bertrand PICARD

ETAIENT ABSENTS :

Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Madame Michèle MARIAYE, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Daniel GONTHIER

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Joé BEDIER donne procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Johnny PAYET donne procuration à Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Ridwane ISSA donne procuration à Monsieur Patrice BOULEVART, Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU donne procuration à Monsieur Jean Yannick RAMIN, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Madame Jimmy COUPOU, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Moussa SAÏD donne procuration à Monsieur Laurent PAPAYA, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN donne procuration à Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Bruno ROBERT donne procuration à Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Monsieur Axel BOUCHER donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2025_C_103

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Le résultat comptable de clôture du budget principal s'élève au 31/12/2024, hors restes à réaliser, à (+) 9 770 109.38 €, toutes sections confondues.

Les deux sections présentent les résultats comptables suivants :

- Section d'investissement : (-) 3 452 217.62 €
- Section de fonctionnement : (+) 13 222 327.00 €

Par ailleurs, des restes à réaliser ont été comptabilisés à hauteur de :

- 1 562 088.33 € en dépenses
- 4 627 891.43 € en recettes

Soit un solde de restes à réaliser de (+) 3 065 803.10 €.

En tenant compte de ces restes à réaliser, le résultat global de clôture s'élève à (+) 12 835 912.48 €, dont :

- Section d'investissement : (-) 386 414.52 €**
- Section de fonctionnement : (+) 13 222 327.00 €**

Ainsi, en mouvements budgétaires, les résultats du compte administratif 2024 du budget principal se décomposent de la manière suivante :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement en 2024	Résultat comptable 2024	Résultat comptable de clôture 2024	Solde des RAR 2024	Résultat global de clôture 2024 avec RAR
Investissement	-4 890 936,54		1 438 718,92	-3 452 217,62	3 065 803,10	-386 414,52
Fonctionnement	8 259 875,31	461 050,91	5 423 502,60	13 222 327,00	0,00	13 222 327,00
RESULTAT GLOBAL	3 368 938,77	461 050,91	6 862 221,52	9 770 109,38	3 065 803,10	12 835 912,48

1/ Les dépenses de fonctionnement

En 2024, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **84 590 649.06 €**. Elles ont augmenté de + 4% par rapport à 2023 (soit + 3 M€).

Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Réalisations Dépenses de Fonctionnement							
Chap.	Libellé	2023	2024	Structure 2024	Réalisation %	Evolution 24/23 en k€	Evolution 24/23 en %
011	Charges générales	32 787 400,52	34 867 341,06	41%	95%	2 079,94	6%
012	Frais de personnel	13 841 091,84	14 715 738,18	17%	98%	874,65	6%
014	Atténuations de produits	14 370 252,00	14 403 922,00	17%	100%	33,67	0%
65	Charges de gestion	14 763 601,61	14 815 028,11	18%	94%	51,43	0%
66	Frais financiers	480 308,78	628 619,31	1%	100%	148,31	31%
67	Charges exceptionnelles	512 369,72	132,00	0%	5%	-512,24	-100%
68	Dot.Amort/provisions	567 517,19	1 056 447,13	1%	97%	488,93	86%
042	Opérations ordre	4 196 576,58	4 103 421,27	5%	99%	-93,16	-2%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		81 519 118,24	84 590 649,06	100%	92%	3 071,53	4%

Les charges à caractère général (ch. 011), représentant 41 % des dépenses de fonctionnement (DF), se sont élevées à 34.9 M€, soit une augmentation de +6 % (soit +2 M€).

Ce chapitre enregistre, pour près de 91 %, les dépenses liées aux deux compétences clés de la Cirest, à savoir :

- Le transport : 19.7 M€ (+500 k€ soit +3%), dont +1.3 M€ liés aux nouveaux marchés sur les Transports Scolaires ;
- La collecte et le traitement des ordures ménagères : 11.8 M€ (+1.2 M€ soit +11%), dont +500k€ liés au cyclone Bélal et +700 k€ liés au nouveau marché de collecte de déchèteries

Les charges de personnel (chap. 012 représentant 17 % des DF) se sont élevées à 14.7 M€ en 2024 et ont progressé de +6 % (soit + 875 k€).

Les raisons principales de cette augmentation sont les suivantes :

- + 316 k€ : Augmentation SMIC et Glissement Vieillesse Technicité (avancement de grade, échelons...)
- + 375 k€ : Recrutements nouveaux (DEAG, Juridique, Environnement)
- + 130 k€ : Attribution 5 points d'indice (01/01/2024) dans la Fonction publique (titulaires et contractuels)
- + 12 K€ : Compensation des jours au-delà des contrats PEC compte tenu du calendrier scolaire (2 jours de CDD pour tous les agents sous contrats PEC afin d'assurer la continuité de l'accompagnement)
- + 42 K€ : augmentation de la valeur faciale des titres repas (de 7€ à 8€)

Les **atténuations de produits** (chap. 014 représentant 17 % des DF) se sont élevées à 14,4 M€, sans évolution par rapport à 2023.

Les **autres charges de gestion courante** (chap. 65 représentant 18% des DF) se sont élevées à 14.8 M€ et ont été stables en 2024. La contribution versée à Sydne a diminué, passant de 12.415 M€ en 2023 à 11.770 M€ en 2024. Ce chapitre intègre également la contribution versée à l'OTI-Est pour 868 k€ et les subventions aux associations : soutien à l'animation et la promotion touristique (283 k€), sportive et culturelle du territoire (145 k€), à l'insertion et l'emploi (229 k€), au logement, à l'habitat et aux énergies renouvelables (191 k€), et ce au travers de subventions allouées au tissu associatif et aux communes. Enfin, une subvention exceptionnelle au budget de l'assainissement non collectif a été versée à hauteur de 400 k€.

Les **charges financières** (chap. 66 représentant 1 % des DF) se sont élevées à 628 k€ et ont augmenté de +31 % en 2024 (soit +148 k€). Cette augmentation découle de l'encaissement d'un nouvel emprunt en 2023, mais également de la variation à la hausse des intérêts de la dette relatifs aux emprunts contractés à taux variable.

Les **charges exceptionnelles** (chap. 67) se sont élevées à 132 k€ et ont fortement diminué en 2024 (-512 k€), du fait du versement d'une subvention exceptionnelle au budget annexe de l'assainissement non collectif en 2023 (485 k€) et du changement de chapitre budgétaire en M57 à compter de 2024 (400 k€ au chapitre 65).

Les **provisions** (chap. 68) se sont élevées à 1.056 M€. Elles concernent une dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant.

Enfin, les **dépenses d'ordre** (chap. 042 représentant 5% des DF) se sont élevées à 4.1 M€. Elles concernent principalement la dotation aux amortissements de la Cirest et de l'ex-RTE.

2/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2024 se sont élevées à **97 812 976,06 €**, soit une augmentation de +9% par rapport à 2023 (correspondant à +8 M€).

Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Réalisations Recettes de Fonctionnement							
Chap.	Libellé	2023	2024	Structure 2024	Réalisation %	Evolution 24/23 en k€	Evolution 24/23 en %
70	Produit des services	3 485 523,52	2 896 005,20	3%	90%	-589,52	-17%
73	Impôts et taxes	59 459 435,24	18 545 997,78	19%	101%	-40 913,44	-69%
731	Fiscalité locale	0,00	46 164 762,49	47%	107%	46 164,76	
74	Dotations et subventions	19 524 078,90	20 412 362,04	21%	112%	888,28	5%
013	Atténuation de charges	128 212,00	144 318,92	0%	93%	16,11	13%
75	Produits de gestion	18 449,57	1 379 221,71	1%	304%	1 360,77	7376%
76	Produits de participation	53 600,00	0,00	0%		-53,60	-100%
77	Produits exceptionnels	150 681,41	87 704,69	0%		-62,98	-42%
78	Reprise sur amortissements et provisions	192 227,25	4 376,66	0%	99%	-187,85	-98%
042	Opérations ordre	473 029,79	379 402,17	0%	95%	-93,63	-20%
002	Résultat de fonctt reporté	6 293 755,87	7 798 824,40	8%	100%	1 505,07	24%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		89 778 993,55	97 812 976,06	100%	106%	8 033,98	9%

Les produits des services (chap. 70 représentant 3 % des RF) se sont élevées à 2.9 M€ en 2024. Ce chapitre intègre principalement les remboursements des frais de personnel mis à disposition par le budget principal aux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, et à l'OTI-Est (1.5 M€), ainsi que les recettes de Redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères (620 k€) et les recettes de transport (654 k€ en 2024 contre 1.2 M€ suite à des régularisations sur années antérieures).

Les impôts et taxes (chap. 73 représentant 19% des RF) se sont élevés à 18.5 M€. Ils intègrent :

- La TVA transférée en compensation de la THRP (6.830 M€),
- Le FNGIR (6.103 M€),
- La TVA transférée en compensation de la CVAE (2.630 M€),
- Le FPIC (1.762 M€)
- La Taxe sur les carburants (1.188 M€)..

Les produits de la fiscalité locale (chap. 731 représentant 47% des RF) se sont élevés à 46.2 M€. Ils intègrent principalement :

- La TEOM (19.868 M€)
- Le Versement Mobilité (10.362 M€)
- La CFE (10.116 M€)
- La taxe foncière sur le patrimoine bâti (2 M€),
- L'IFER (1.1 M€)
- La Taxe GEMAPI (850 k€)
- La TASCOM (809 k€),
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et taxe sur le foncier non bâti (437 k€)
- Des rôles supplémentaires (397 k€).

Les dotations et subventions (chap. 74 représentant 21% des RF) se sont élevées à 20.4 M€ et ont augmenté de 21% en 2024. Elles sont principalement composées des ressources suivantes :

- Les dotations et allocations compensatrices : 7 M€
- La DCRTP : 3.144 M€)

- La DGF : 4.925 M€
- La DGD Transport : 1,8 M€ (stable)
- Les dotations transport (Région) : 244 k€
- Les subventions versées par CITEO (recyclage) : 1.293 M€
- Les aides de l'État au titre des contrats aidés : 741 k€.

Les **atténuations de charges** (chap. 013) se sont élevées à 144 k€. Elles correspondent à la quote-part imputée aux agents pour les titres repas.

Les **autres produits de gestion courante** (chap. 75) se sont élevées à 1.4 M€. Leur forte progression s'explique par l'annulation de charges rattachées sur exercice antérieur n'ayant pas donné lieu à facturation.

Les **produits exceptionnels** (chap. 77) se sont élevés à 88 k€ et ont diminué de -42 % en 2024. Ils provenaient principalement de mandats annulés sur exercices antérieurs, et de produits de cessions.

Les **recettes d'ordre** (chap. 042) se sont élevées à 379 k€. Elles concernent exclusivement la reprise des subventions transférables.

Enfin, le résultat **de fonctionnement excédentaire de l'exercice 2023** (chap. 002 représentant 8% des RF) a été repris à hauteur de 7 798 824.40 €. Cette reprise résulte des dispositions de la délibération d'affectation des résultats 2023 approuvée au cours de l'année 2024 par le conseil communautaire.

Ainsi, au vu de l'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement détaillées ci-dessus, le résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024 s'élève à **(+) 13 222 327.00 €** (en augmentation de (+) 9% par rapport à 2023).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2024 se sont élevées à **20 904 406,81 €**, elles ont augmenté de +11 % par rapport à 2023 (soit +4,9 M€).

Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Réalisations Dépenses d'Investissement							
Chap.	Libellé	2023	2024	Structure 2024	Réalisation %	Evolution 24/23 en k€	Evolution 24/23 en %
13D	Subventions d'équipement	5 538,27	0,00	0%		-5,54	-100%
16	Emprunts et dettes	1 978 618,88	2 211 343,73	11%	100%	232,72	12%
20	Immob. incorporelles	1 151 136,69	831 452,06	4%	39%	-319,68	-28%
204	Subv. d'équipement	780 360,53	1 671 272,33	8%	47%	890,91	114%
21	Immob. corporelles	2 577 518,12	1 398 592,33	7%	50%	-1 178,93	-46%
23	Immob. en cours	9 353 961,08	8 860 075,92	42%	69%	-493,89	-5%
27	Autres immob. financières	0,00	330 925,95	2%	100%	330,93	
040	Opérations ordre	473 029,79	379 402,17	2%	95%	-93,63	-20%
041	Opérations ordre	85 406,10	330 154,10	2%	94%	244,75	287%
001	Résultat d'investissement reporté	2 388 837,35	4 890 936,54	23%	100%	2 502,10	105%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		18 794 406,81	20 904 155,13	100%	71%	2 109,75	11%

Les emprunts et dettes assimilées (chap. 16 représentant 11% des DI) se sont élevés à 2.2 M€ et ont augmenté de +4% en 2024.

Les dépenses d'équipement brut (regroupement des chapitres 20, 21 et 23 représentant 53% des DI) se sont élevées à 11 M€ en 2024. Ces dépenses correspondent à des études, travaux ou acquisitions d'immobilisations et se répartissent comme suit :

- Les immobilisations incorporelles (chap. 20 représentant 4% des DI) se sont élevées à 831 k€. Il s'agit des frais d'études, d'insertion et d'acquisitions de logiciels qui ont été engagés sur les principaux projets suivants :
 - **Aménagement du territoire (227 k€)** : Etude d'ingénierie NPNRU Saint-Benoît (177 k€), SCOT Est (50 k€) ;
 - **GEMAPI (135 k€)** : étude globale Rivière du mât + AMO (102 k€), étude réhabilitation de la digue Rivière des Roches (33 k€);
 - **Tourisme (122 k€)** : étude de programmation sentier littoral Est (16 k€), PIVE de Salazie (8 k€), étude de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du site de Bassin bleu (30 k€), étude pour la desserte de Mafate (10 k€), Signalétique information locale - Diagnostic de réactualisation (43 k€), étude pour l'éclairage du Sentier Littoral Est (13.5 k€) ;
 - **Développement économique (90 k€)** : étude Beauvallon (37 k€), étude de faisabilité ZA Sainte-Rose (30 k€), étude ZA Le Refuge à Bras Panon (23 k€) ;
 - **Environnement (85 k€)** : étude de faisabilité pour l'extension de la déchèterie de Sainte-Anne (32 k€), étude MOE déchèterie-ressourcerie à Bras Fusil (29 k€), étude MOE déchèterie-ressourcerie à Saint-André cressonnière (2 k€), étude MOE pour le réseau d'eaux pluviales déchèterie PDP (20 k€) ;
 - **Travaux (81 k€)** : Cimetière intercommunal et crématorium-Etude d'opportunité et de pré-faisabilité (81 k€) ;
 - **Moyens généraux et informatiques (38 k€)** : acquisition de logiciels et licences informatiques (37 k€) ;
 - **Déplacements (37 k€)** : Schéma directeur Vélo (37 k€) ;
 - **Contrôle (13.5 k€)** : étude d'extension de la fourrière intercommunale (13.5 k€) ;
- les immobilisations corporelles (chap. 21 représentant 7% des DI) se sont élevées à 1.398 M€ en 2024. Elles correspondent principalement aux acquisitions suivantes :

- **Environnement (2.176 M€)** : acquisition de bio-composteurs (155 k€), de bacs « Ordures Ménagères » (97k€), de bacs pour la collecte sélective (56 k€), sécurisation des bornes à verre (20 k€) ;
- **Aménagement du territoire (451 k€)** : acquisition foncière (444 k€), Cartographie (7 k€) ;
- **Tourisme (270 k€)** : acquisition foncière parking du Bassin Bleu (237 k€), travaux sur le site du PK12 à Takamaka (31 k€) ;
- **Déplacements (182 k€)** : parc automobile (72 k€), TU - système d'informations voyageurs (SIV) (62 €), Billettique légère TU (lecteur de carte TU-GPS) – UBI (23 k€), véhicules propres (20 k€),
- **Moyens généraux et informatiques (85.4 k€)** : acquisition de matériels informatiques (78 k€), achat de mobiliers et de matériels (6 k€), matériel de communication (1.4 k€) ;
- **Moyens logistiques (47 k€)** : achat de mobilier de bureau et matériel pour maintenances diverses (47 k€) ;
- les immobilisations en cours (chap. 23 représentant 42% des DI) se sont élevées à 8.860 M€. Elles correspondent principalement aux opérations suivantes :
 - **Déplacements (7.148 M€)** : études AMO TCSP (189 k€), études de Maîtrise d'Œuvre TCSP (384 k€), travaux TCSP (6.363 M€), abris voyageurs (163 k€), poteaux d'arrêt (25 k€) ;
 - **Economie (1.063 M€)** : travaux de voirie sur les ZA (848 k€), Eco-Box (126 k€), ZA Le Refuge à Bras Panon (74 k€) ;
 - **Tourisme (290 k€)** : PIVE de Salazie (144 k€), travaux sur l'antenne OTI à Sainte-Anne (32 k€), modernisation de l'éclairage public du Sentier Littoral Est (24 k€) ;
 - **Environnement (265 k€)** : Travaux pour le réseau d'eaux pluviales déchèterie PDP (232 k€, travaux sur les déchèteries existantes (33 k€) ;
 - **Moyens logistiques (75 k€)** : aménagement Atelier n°9 (20 k€), Travaux sur le siège de la Cirest dont peinture (55 k€) ;
 - **GEMAPI (63 M€)** : travaux de réhabilitation du radier de l'Ilet Coco (62 k€) ;
 - **Contrôle (37 k€)** : travaux relatifs à la fourrière intercommunale (37 k€) ;
 - **Travaux (5 k€)** : Haut débit / Travaux sur fourreaux (entretien curatif) (5 k€).

Par ailleurs, les subventions d'équipement versées (chap. 204 représentant 8% des DI) se sont élevées à 1.671 k€. Elles correspondent notamment aux financements suivants :

- Fonds de concours alloués aux communes (FIIS) : 1.080 M€
- Chantiers d'insertion : 272 k€
- SYDNE : 136 k€
- OTI-Est : 54 k€
- Bourses à la création d'entreprises-BCE : 35 k€
- PILHI-OGRAL : 16.5 k€.

Les **dépenses d'ordre** (chap. 040 représentant 4% des DI) se sont élevées à 710 k€ en 2024. Elles concernent la reprise des subventions transférables (379 k€) et les remboursements d'avances sur marchés publics (330 k€).

Enfin, le **solde déficitaire de la section d'investissement de l'exercice 2023** (chap. 001 représentant 23% des DI) a été repris à hauteur de 4 890 936.54 €.

Par ailleurs, il faut également noter que des dépenses de la section d'investissement ont été inscrites au titre des restes à réaliser de l'exercice 2024. Leur montant total a été arrêté à 1 562 088.33 € selon répartition par chapitre suivante :

RESTES A REALISER 2023 - DEPENSES		
Chap.	Libellé	RAR 2024 DEPENSES
20	Immobilisations incorporelles	146 485,64
204	Subventions d'équipement	246 718,80
21	Immobilisations corporelles	651 734,56
23	Immobilisations en cours	517 149,33
TOTAL DES RAR 2024 DEPENSES		1 562 088,33

2/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2024 se sont élevées à **17 401 937,51 €**, elles ont augmenté de (+) 25 % par rapport à 2023 (soit +3.5 M€).

Elles se détaillent, par chapitre, comme suit :

Réalisations Recettes d'Investissement							
Chap.	Libellé	2023	2024	Structure 2024	Réalisation %	Evolution 24/23 en k€	Evolution 24/23 en %
10	Dotations	1 717 244,16	2 064 101,84	12%	91%	346,86	20%
13	Subventions	3 901 657,33	7 860 131,55	45%	72%	3 958,47	101%
16	Emprunts et dettes	4 000 000,00	3 000 000,00	17%	41%	-1 000,00	-25%
20	Remboursement sur immob. incorporelles	0,00	11 135,27	0%		11,14	
21	Acquisitions remboursements	-	0,00	23 620,57	0%	23,62	
204	Remboursement subv. Investt	422,50	0,00	0%		-0,42	-100%
23	Remboursements sur travaux	2 163,60	9 372,91	0%		7,21	333%
040	Opérations ordre	4 196 576,58	4 103 421,27	24%	99%	-93,16	-2%
041	Opérations ordre	85 406,10	330 154,10	2%	94%	244,75	287%
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		13 903 470,27	17 401 937,51	100%	59%	3 498,47	25%

Les dotations et fonds divers (chap. 10 représentant 12% des RI) se sont élevées à 2 M€ et ont augmenté de +20% en 2024 (soit +347 k€). Ce chapitre intègre le FCTVA (1.6 M€) ainsi que l'affectation du solde excédentaire 2023 de la section de fonctionnement à la section d'investissement en 2024 (461 k€).

Les subventions (chap. 13 représentant 45% des RI) se sont élevées à 7.9 M€ et ont augmenté de +101 % en 2024 (soit +3.958 k€). Elles correspondent principalement aux financements perçus sur les opérations suivantes :

- Déplacements (TSCP Saint-Benoît – RN3 – Villèle, Véhicules propres) : 5.498 M€
- Gemapi (Radier Ilet Coco, Etude Gemapi) : 687 k€
- Environnement (BAV, Biocomposteurs, broyeur mutualisé) : 633 k€
- Economie (Réhabilitation des ZA Ravine Creuse et Ravine Pavé, Eco-Box, Travaux voiries) : 485 k€
- Environnement (Etudes MOE déchèteries-ressourceries Saint-André, Saint-Benoît) : 316 k€

Concernant les **emprunts et dettes assimilées** (chap. 16), un emprunt contractualisé auprès de l'Agence Française de Développement pour un montant de 3 M€, constituant un reste à réaliser de 2023, a été encaissé en 2024.

Enfin, les recettes d'ordre (chap. 040 représentant 31 % des RI) se sont élevées à 4.4 M€. Elles concernent les amortissements des immobilisations et les remboursements d'avances sur marchés publics de travaux.

Par ailleurs, des recettes de la section d'investissement ont été inscrites au titre des restes à réaliser de l'exercice 2024. Leur montant total a été arrêté à 4 627 891,43 € selon la répartition par chapitre suivante :

RESTES A REALISER 2024 - RECETTES		
Chap.	Libellé	RAR 2024 RECETTES
13	Subventions d'équipement	2 627 891,43
16	Emprunts et dettes	2 000 000,00
TOTAL DES RAR 2024 RECETTES		4 627 891,43

Ainsi, compte tenu des dépenses et des recettes détaillées ci-dessus, **le résultat comptable d'investissement cumulé au 31/12/2024 s'élève à (-) 3 452 217,62 €.**

En tenant compte des restes à réaliser, dont le solde s'élève à (+) 3 065 803,10 €, **le résultat d'investissement cumulé corrigé des restes à réaliser s'élève au 31/12/2024 à (-) 386 414,52 €.**

Ainsi le résultat global de clôture au 31/12/2024 s'élève à (+) 9 770 109,38 € soit (+) 12 835 912,48 € en tenant compte des restes à réaliser de 2024.

COMPARATIFS ENTRE COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION A LA REUNION

Le tableau suivant présente les ratios financiers de la CIREST, comparés à ceux des communautés d'agglomération de l'île :

CA 2024 – INFORMATIONS FINANCIERES - RATIOS	CIREST	CINOR	TO	CIVIS	CASUD
Dépenses réelles de fonctionnement/population	623 €	792 €	724 €	808 €	393 €
Produits des impositions directes/Population	357 €	338 €	490 €	492 €	237 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	694 €	918 €	865 €	879 €	460 €
Dépenses d'équipement brut/population	99 €	145 €	156 €	150 €	91 €
Encours de la dette/population	196 €	433 €	232 €	814 €	152 €
Dotation globale de fonctionnement/population	38 €	53 €	52 €	47 €	55 €
Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	18%	17%	13,69%	24%	23%
Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	92%	91%	87%	97%	87%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	14%	16%	18%	14%	20%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	28%	47%	27%	92%	33%

Ces ratios montrent qu'en 2024, le niveau de dépenses de la Cirest présente un niveau satisfaisant. Ramené au niveau des recettes de fonctionnement, ce ratio est parmi les plus élevé (90% pour une moyenne de 87%)

La part du personnel dans les frais de fonctionnement se situe dans la moyenne.

Le niveau d'investissement est correct (99€ par habitant), et ce avec un endettement qui reste maîtrisé (le plus faible (28%) après celui du TO (27%) contre une moyenne de 50% à l'échelle de l'île).

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

NATURE du SOLDE	2 022	2 023	2 024	Ev° 23/24	Ev° 23/24
FORMATION DE L'EPARGNE					
Rec. réelles de fonctt	72 423 728	83 012 208	89 634 749	8%	6 622 541,60
dont FDL avec vote de taux	7 923 297	10 458 243	12 612 918	21%	2 154 675,00
FDL sans vote de taux	24 376 917	25 538 000	27 664 381	8%	2 126 381,02
T.E.O.M.	16 622 403	18 863 515	19 868 252	5%	1 004 737,00
Versement Mobilité	8 148 150	8 637 689	10 361 926	20%	1 724 237,76
T/carburants	1 048 476	953 745	1 188 445	25%	234 699,66
T/Gemapi	0	850 573	850 085	0%	-488,00
FPIC	1 551 948	1 590 505	1 761 731	11%	171 226,00
Rôles supplémentaires	1 030 457	525 200	396 779	-24%	-128 421,00
D. G. F.	4 449 715	4 463 795	4 924 625	10%	460 830,00
D.G.D. Transports	1 871 538	1 871 538	1 871 538	0%	0,00
FSE (Insertion)	321 718	1 163 903	431 019	-63%	-732 883,98
Recettes contrats aidés	449 877	1 241 563	820 392	-34%	-421 170,94
Redevance Spéciale (déchets)	614 839	735 870	620 602	-16%	-115 268,68
CITEO	730 198	1 561 451	1 292 526	-17%	-268 925,47
Produits exceptionnels (y/s cessions)	484 644	150 681	87 705	-42%	-62 976,72
Remboursement des SPIC	1 149 679	1 334 645	1 452 256	9%	117 611,47
autres recettes de fonctt	1 649 871	3 071 292	3 429 571	12%	358 278,48
				0%	0,00
Dép. réelles de fonctt (hors intérêts)	71 393 747	76 842 233	79 858 608	4%	3 016 375,60
dont Charges de personnel	12 803 943	13 841 092	14 715 738	6%	874 646,34
Reversement aux communes	14 309 100	14 370 252	14 403 922	0%	33 670,00
Transport	16 504 987	19 298 793	19 858 420	3%	559 626,96
Environnement dont Sydne	21 665 568	23 198 208	24 386 860	5%	1 188 651,55
Patrimoine	102 400	64 497	50 000	-22%	-14 497,04
Tourisme	1 180 761	1 324 060	1 561 900	18%	237 840,07
Economie	277 953	84 591	81 500	-4%	-3 090,66
Communication	100 495	97 405	162 500	67%	65 094,96
Sport et Culture	108 723	188 594	236 700	26%	48 105,75
Aménagement et Planification	124 207	256 804	398 860	55%	142 055,82
Insertion	1 500 914	480 797	1 142 200	138%	661 403,07
Gemapi Eau Assainissement (hors SPIC)	94 852	340 515	29 500	-91%	-311 014,93
Charges exceptionnelles (titres annulés)	305 940	27 370	132	-100%	-27 237,72
Subventions exceptionnelles SPIC	1 175 150	485 000	400 000	-18%	-85 000,00
autres charges de gestion (Moy. Généraux)	1 138 754	2 784 255	2 430 376	-13%	-353 878,57
				0%	0,00
Epargne de Gestion	1 029 981	6 169 975	9 776 141	58%	3 606 166,00
Intérêts de la dette	443 883	480 309	628 619	31%	148 310,53
Epargne brute	586 097	5 689 666	9 147 522	61%	3 457 855,47
Capital de la dette	2 021 648	1 978 619	2 211 344	12%	232 724,85
Epargne nette	-1 435 551	3 711 047	6 936 178	87%	3 225 130,62
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS				0%	0,00
Dépenses d'investit (cptes 20, 204, 21, 23)	7 117 432	13 862 976	12 761 393	-8%	-1 101 583,78
Dépenses d'invtt autres que les immo.	0	5 538	330 926	5875%	325 387,68
Besoin de financement	7 117 432	13 868 515	13 092 319	-6%	-776 196,10
Epargne nette	-1 435 551	3 711 047	6 936 178	87%	3 225 130,62
FCTVA	726 529	1 524 856	1 603 051	5%	78 195,03
Subventions d'investissement	3 116 936	3 901 657	7 860 132	101%	3 958 474,22
Autres	286 552	2 586	94 129	3540%	91 542,65
Emprunts	4 000 000	4 000 000	3 000 000	-25%	-1 000 000,00
Abondement (+) ou utilisation (-) du FDR	-422 965	-728 368	6 401 171	-979%	7 129 538,62
Solde antérieur CIREST	4 520 272	4 097 307	3 368 939	0%	0,00
Solde antérieur RTE				-18%	-728 368,01
Solde de clôture hors RAR (=FDR)	4 097 307	3 368 939	9 770 110	190,01%	6 401 170,61
Encours de la dette au 31/12	22 546 398	24 567 779	25 356 435	3,21%	788 656,27

Capacité de désendettement en années

38,5 ans

4,3 ans

2,8 ans

L'analyse financière rétrospective ci-dessus fait ressortir une **nette amélioration des épargnes, et notamment celle de l'épargne nette qui passe de (+) 3.711 millions d'euros en 2023 à (+) 6.936 millions d'euros en 2024, soit (+) 87%**.

Cette évolution s'explique par une progression des recettes de fonctionnement plus forte que celle des dépenses, à savoir (+8%) contre (+4%).

Concernant les dépenses d'investissement (hors dette) de l'exercice 2024, elles se sont élevées à 13 M€ soit en faible baisse par rapport à 2023 (soit (-) 775 k€), toutefois elles restent à un niveau soutenu par rapport à 2022 (presque le double).

Au cours des trois dernières années, la Cirest a investi près de 34 M€ qu'elle a financés en priorité par :

- la mobilisation des subventions des partenaires (Europe, État, Région, ...) soit près de 15 M€,
- le recours à l'emprunt soit 11 M€,
- les marges de manœuvre dégagées sur la section de fonctionnement soit 9 M€.

Avec un encours de la dette de 25.4 M€ au 31/12/2024, **la capacité de désendettement de la Cirest s'établit en 2024 à 2.8 années** soit bien en-deçà du seuil critique fixé à 12 ans pour les communes et leurs groupements.

Enfin, au 31/12/2024, le fonds de roulement de la Cirest, c'est-à-dire son résultat comptable cumulé, s'établit à + 9 770 k€, soit une augmentation de (+) 190%, ce qui traduit une gestion saine de ses finances.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président de séance autre que le maire pour le débat et l'arrêt du compte administratif,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-1- relatif aux dispositions relatives au fonctionnement du conseil municipal applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 25 « Pour », 15 « contres »

- **D'ADOPTER** le compte administratif 2024 du budget principal, conformément au document comptable joint en annexe.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Patrice BOULEVART

Patrice SELLY